

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2022/156

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le 12 décembre, à 19 heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 décembre 2022

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Christian Roux, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato, Jean Pierre Barba

Pouvoirs : Yannick Faure à Jérôme Fauconnier- Eric Vallier à Jacqueline Bonato- Pierre Suzzarini à Gilles Barbe-Véronique Meneghin Caprio à Caroline Fiorucci- Aymeric Faivre à Eric Furmenczak- Claude Girard à Hélène Rossi- Fabienne Croze à Christian Roux- Pierrick Bonenfant à Jean Pierre Barba

Présents : 31

Pouvoirs : 8

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022- DECISION MODIFICATIVE N°3

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget principal 2022 pour les motifs et les montants suivants :

- Inscrire au chapitre 012 (frais de personnel) les crédits nécessaires compte tenu des remplacements d'agents en congés maladie intervenus en novembre et décembre 2022
- Régularisation de l'attribution de compensation 2019 pour la commune de Saint Michel les Portes
- Correction de l'imputation comptable des subventions d'Etat pour la maison de santé de Mens

	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Frais de personnel	012	64111	4 000,00 €			
Compensation CET				74	74833	4 000,00 €
	TOTAL		4 000,00 €	TOTAL		4 000,00 €
	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Attribution de compensation d'investissement	13	13146	300,00 €			
Autres immobilisations corporelles	21	2188	-300,00 €			
Subvention Etat	13	1311	665 000,00 €			
Subvention Autres	13	1318	- 665 000,00 €			
	TOTAL		- €	TOTAL		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget Principal 2022 telle qu'exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 décembre 2022
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le



et de sa publication

13 DEC. 2022

13 DEC. 2022